

MINISTRE DE LA JUSTICE  
-:-:-:-:-  
SECRETARIAT GENERAL A  
L'ADMINISTRATION JUDICIAIRE  
-:-:-:-:-  
DIRECTION DES SERVICES  
JUDICIAIRES  
-:-:-:-:-  
SERVICE DE L'ORGANISATION  
JUDICIAIRE ET DU PERSONNEL  
-:-:-:-:-

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO  
Travail-Démocratie-Paix  
-:-:-:-:-

**D** E C R E T : N° 78/178 DU 9 MARS 1978 /MJ-SCAJ-DSJ-SOJP.  
portant affectation de Madame EBIBI née  
KANGA Louise au Tribunal de Grande Instance  
de Pointe-Noire.

V I S A S :

LE PRESIDENT DU COMITE MILITAIRE DU PARTI, PRESIDENT  
DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU  
CONSEIL DES MINISTRES  
-:-:-:-:-

D.B.



- Vu l'acte fondamental du 5 Avril 1977 ;
- Vu l'acte 005/FCT du 19 Mars 1977 portant création du Comité Militaire du Parti et fixant ses attributions ;
- Vu l'acte 001/FCT/CMP du 3 Avril 1977 fixant l'organisation et la structuration du Comité Militaire du Parti ;
- Vu la loi 42/61 du 20 Juin 1961 portant statut général de la Magistrature et les textes subséquents ;
- Vu l'ordonnance 63/10 du 6 Novembre 1963 fixant l'organisation judiciaire et la compétence des juridictions ;
- Vu le décret 183/61 du 3 Août 1961 portant application de la loi 42/61 du 20 Juin 1961 susvisée ;
- Vu le décret 75/390 du 26 Août 1975 abrogeant et remplaçant les dispositions de l'article 42/61 du 20 Juin relatif au statut de la Magistrature ;
- Vu l'ordonnance 35/77 du 28 Juillet 1977 relative à l'exercice du pouvoir réglementaire en République Populaire du Congo ;
- Vu le décret 77/165 du 5 Avril 1977 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
- Vu le décret 77/570 du 11 Novembre 1977 portant organisation du Ministère du Travail et de La Justice ;
- Vu le décret 77/571 du 11 Novembre 1977 portant institution, organisation et attributions du Secrétariat Général à l'Administration Judiciaire ;
- Sur proposition du Conseil Supérieur de la Magistrature ;

D.C.F.



D E C R E T E :

Article 1er : Madame EBIBI née KANGA Louise, Magistrat du 2ème grade, 2ème groupe, 1er échelon est affectée au Tribunal de Grande Instance de Pointe-Noire, en qualité de Juge d'Instruction, Chargée du Tribunal pour enfants.

.../...

Article 2 : Le présent décret qui prendra effet pour compter de la date de prise de service de l'intéressée sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./.-

Fait à Brazzaville, le 5 MARS 1978

Par le Président du Comité Militaire  
du Parti, Président de la République,  
Chef de l'Etat, Président du Conseil  
des Ministres,

Le Deuxième Vice-Président du Comité  
Militaire du Parti, Premier Ministre,  
Chef du Gouvernement, Ministre du Plan,

Général de Brigade JOACHIM YEMBA-OPANGO.

Colonel LOUIS SYLVAIN-GOMA.-

Le Garde des Sceaux, Ministre  
de la Justice et du Travail,

Alphonse MOUÏSSOU-FOUATI.-

P. Le Ministre des Finances  
en mission,  
Le Ministre Délégué auprès du  
Premier Ministre, chargé du Plan.

François BITA.-

AMPLIATIONS :

EJ.SGAJ.DSJ	2
Parquet Général.	2
Cour Suprême	1
Tribunal Pte-Noire	1
D.B.	1
D.C.F.	1
JORPC	1
B/Courrier	1
Intéressée	1.